



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED CC.13/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 août 2017

Français

Original: Anglais

13^{ème} réunion du Comité de conformité de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Athènes, Grèce, 26 au 27 septembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi de la mise en œuvre des décisions IG.22/15 et IG.22/16 de la 19^e réunion des Parties contractantes (CdP19)

Résultats de l'enquête par questionnaire sur les méthodes pour améliorer l'efficacité des mécanismes et l'efficacité des procédures

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

Introduction

1. Lors de sa 12^e réunion à Athènes en Grèce, du 24 au 25 janvier 2017, le Comité de conformité de la Convention de Barcelone et ses Protocoles a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Programme de travail pour 2016 - 2017. Dans cette perspective, le Comité a discuté de la marche à suivre pour l'activité numéro 9 du Programme de travail :

« Analyse de l'efficacité de l'application des procédures et des mécanismes relatifs au respect de la Convention de Barcelone, en tenant compte des commentaires des Parties sur les conditions dans lesquelles le rôle de soutien du Comité pourrait être amélioré ».

2. En établissant des dispositions pour assurer la prestation, le Comité de conformité a convenu qu'un groupe restreint de membres du Comité de conformité, composé de Nicos Georgiades, Milena Batakovic et Samira Hamidi, travaillera en intersession sous la coordination du Secrétariat dans le but de préparer un petit questionnaire pour recueillir des commentaires des points focaux du PAM sur la façon d'améliorer l'efficacité des mécanismes et des procédures de conformité et de renforcer le rôle du comité de conformité.

3. Tel que requis, le Comité de conformité a élaboré un questionnaire, qui a été diffusé aux points focaux du PAM, en les invitant à y répondre. Les questions ont été reçues de six pays : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Libye, Malte et Espagne. Elles sont compilées dans le document UNEP (DEPI)/MED CC. 13/Inf.4 pour en faciliter la consultation. Les paragraphes ci-dessous résument les résultats du questionnaire par question

Résultats de l'enquête par questionnaire sur les méthodes visant à améliorer l'efficacité des mécanismes de conformité et des procédures

4. Le questionnaire est composé de deux parties principales :

- a. Partie I : Cette partie vise à donner l'occasion aux points focaux du PAM de fournir des orientations générales sur plusieurs aspects du rôle et du fonctionnement du Comité de conformité. Elle englobe les questions 1 à 5 ;
- b. Partie II : Cette partie du questionnaire vise à inviter les points focaux du PAM à développer tout autres sujets non abordés dans le questionnaire.

5. *Partie I. Question 1 : À quel point connaissez-vous le travail du Comité de conformité ?* La question 1 vise à avoir une indication du niveau de prise de conscience du rôle joué par le Comité de Conformité en vertu de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Un pays a répondu « très bien » et les cinq autres ont répondu « assez, mais pas en profondeur ».

6. *Question 2 : à quel point pensez-vous que les initiatives ci-dessous seraient utiles pour la sensibilisation sur le Comité de conformité ?* La question 2 vise à définir les mesures de sensibilisation sur le Comité de conformité et à renforcer son rôle.

- a) *Brochure d'information / notice sur les Procédures et les Mécanismes du Comité de Conformité* : Pour cinq pays, cette initiative est « très utile » et pour le reste, elle est « utile »;
- b) *Une section plus importante du site Web du PNUE / PAM consacrée au Comité de conformité* : Quatre pays ont déclaré que cette initiative est « très utile » ; pour un pays, elle est « utile » et pour le reste, elle est « légèrement utile » ;
- c) *Exposés réguliers (p. Ex. Via Skype) sur les procédures et les mécanismes du Comité de conformité aux nouveaux points focaux nationaux du PAM et d'autres groupes cibles* : quatre pays ont qualifié cette initiative de « très utile » et les deux pays restant l'ont trouvée « utile » ;

- d) *Exposés réguliers à l'échelle nationale par les points focaux nationaux du PAM sur les procédures et les mécanismes du Comité de conformité:* Deux pays ont trouvé cette initiative « très utile » ; deux autres, « utiles », à condition que le groupe cible et le but des exposés soient clarifiés et ; les deux pays restant l'on qualifiée de « légèrement utile » ;
- e) *Échange d'informations et d'expérience avec d'autres comités de conformité sur les accords multilatéraux pour l'Environnement (MEA):* Tous les pays, à l'exception d'un, ont trouvé cette initiative « très utile », et l'un d'eux a mentionné la nécessité de coopérer avec les comités de conformité sur les accords multilatéraux pour l'Environnement à des fins de rapport ;

7. *Question 3 : Pensez-vous que la participation et l'orientation du Comité de conformité dans les activités énumérées ci-dessous renforcerait son efficacité à faciliter et promouvoir le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ?* La question 3 vise à déterminer comment le Comité de conformité pourrait mieux soutenir les pays qui appliquent la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

- f) *Élaborer davantage d'orientations visant à faciliter les rapports (p. Ex., « Orientations sur l'approche pour établir des rapports », document de FAQ, etc.) :* Tous les pays ont répondu affirmativement ;
- g) *Organisation de matériel de formation en ligne / atelier pour faciliter le processus de rapports nationaux :* Tous les pays, à l'exception d'un seul, ont répondu affirmativement ;
- h) *Création d'outils pour soutenir l'élaboration de la législation d'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (par exemple, répertoire de législation nationale, orientation sur la mise en œuvre nationale, etc.) :* Tous les pays, à l'exception d'un seul, ont répondu affirmativement ;
- i) *Promouvoir une participation accrue des composantes du PAM à l'évaluation des rapports des Parties contractantes:* Trois pays ont répondu affirmativement, et des trois pays restant, un a répondu par la négative, un autre ne s'est pas prononcé et le dernier a suggéré des éclaircissements de la question ;
- j) *Visites d'évaluation sur place :* Trois pays ont répondu affirmativement et l'un d'entre eux a précisé que ces visites devraient être soumises au consentement et à l'intérêt du pays, deux pays ont répondu négativement et le dernier pays ne s'est pas prononcé ;

8. *Question 4 : Quels résultats du Comité de conformité seraient d'après vous, les plus utiles pour aider les Parties contractantes à faciliter le respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ?* La question 4 vise à savoir si le Comité de conformité pourrait renforcer son rôle de facilitation et de promotion du respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

- k) *Recommandations sur mesure sur des situations spécifiques de non-conformité avérée ou éventuelle émergeant des rapports visés à l'article 26 de la Convention de Barcelone et toute autre information pertinente (rapports sur l'état de l'Environnement, rapports de mise en œuvre des plans régionaux d'actions, etc.) :* Trois pays ont trouvé ce résultat « très utile » et les trois autres, « utiles »;
- l) *Recommandations générales sur les questions générales de conformité découlant des rapports visés à l'article 26 de la Convention de Barcelone et toute autre information pertinente (rapports sur l'état de l'Environnement, rapports de mise en œuvre des plans régionaux d'actions, etc.) :* Quatre pays ont trouvé ce résultat « très utile » et les deux autres, « légèrement utiles » ;

- m) *Plans de travail / Plans d'action pour assurer la conformité, y compris des activités concrètes et un calendrier en consultation avec les Parties contractantes concernées* : Deux pays ont trouvé ce résultat « très utile » ; deux autres, « utile » ; et les deux derniers, « légèrement utile », ajoutant que d'autres travaux sur les points focaux devraient être évités et que l'élaboration d'un plan d'action nécessiterait d'une part, de la coordination entre les ministères compétents et d'autres parts, prendrait du temps ;
- n) *Fourniture de conseils juridiques sur des situations spécifiques de non-conformité avérée découlant des rapports visés à l'article 26 de la Convention de Barcelone et toute autre information pertinente (rapports sur l'état de l'Environnement, rapports de mise en œuvre des plans régionaux d'actions, etc.)*. Quatre pays ont trouvé ce résultat « très utile » et les deux autres ne se sont pas prononcé ;

9. *Question 5. Afin d'améliorer l'efficacité et de renforcer le rôle du Comité, pensez-vous qu'il soit nécessaire d'entreprendre les options ci-dessous ?* La question 5 vise à savoir quel est l'opinion sur la possibilité d'examiner les procédures et les mécanismes de conformité comme moyen possible d'améliorer l'efficacité du Comité et de renforcer son rôle.

- o) *Examen des règles régissant la composition du Comité de conformité (p. Ex. Représentation régionale, compétences, adhésion, etc.)* : Trois pays ont répondu « non » à cette question, deux autres « oui » et le reste a demandé des éclaircissements ;
- p) *Examen des règles régissant les procédures de déclenchement (c.-à-d. Soumission par les Parties, renvoi par le Secrétariat et renvoi au Comité de sa propre initiative et toute autre source d'information / rapport officiel)*: Quatre pays ont répondu affirmativement à cette question, et des pays restant, un pays a demandé des éclaircissements et un autre a répondu négativement.

10. *Partie II* : Aucun sujet supplémentaire n'a été soulevé dans cette partie.

Action requise

11. Le Comité de conformité invite les pays à examiner les résultats de l'enquête par questionnaire sur les méthodes visant à améliorer l'efficacité des mécanismes de conformité et des procédures et à élaborer les recommandations pertinentes à la CdP 20.